

COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

Laure Blévis, Arnaud Lefranc, Laure de Verdalle, Caroline Vincensini

Coefficient : 3 ; Durée : 6 heures

Sujet : *Les politiques publiques permettent-elles de lutter contre les inégalités sociales ?*

Total des candidats : 592 – présents : 518 – Absents : 74

Note mini : 00,00 – Note maxi : 19,00 – Moyenne : 06,79 – Écart type : 03,39

Le sujet proposé cette année était véritablement un sujet de sciences sociales et demandait donc aux candidats, pour être correctement traité, de mobiliser conjointement leurs connaissances d'économie et de sociologie. Un peu d'histoire était également bienvenue (le document 3 par exemple ne pouvait être interprété finement qu'avec des connaissances historiques ; il n'était pas inutile non plus de rappeler que la lutte contre les inégalités n'est pas « inventée » après 1945). Un suivi de l'actualité pouvait enfin donner des éclairages intéressants (la mise en place récente du RMA permettait de nourrir le commentaire du document 5).

Il s'agissait d'un sujet vaste, qui devait amener les candidats à une réflexion sur les mécanismes de formation des inégalités ainsi que sur l'efficacité (et éventuellement l'opportunité) de politiques publiques visant à les infléchir. Il n'était pas question bien sûr de se limiter au seul constat des inégalités !

Par ailleurs, les documents incitaient les candidats à partir d'une conception large des inégalités sociales (et pas seulement les inégalités face à l'emploi ou les inégalités de revenu comme ce fut le cas dans certaines copies) mais aussi à faire le lien entre les différentes dimensions des inégalités (économiques, sociales, culturelles, etc.). Par exemple trop peu de copies se sont interrogées sur le lien entre les inégalités de revenu et les inégalités d'accès aux biens, à la santé, etc. Enfin, il était utile de choisir une approche dynamique des inégalités, en interrogeant notamment leurs mécanismes de reproduction (et le potentiel des politiques publiques à agir sur cette dynamique).

Dès lors, ce sujet nécessitait un véritable effort de synthèse de la part des candidats. Le jury attendait la construction d'un plan analytique, et non pas simplement descriptif (I/Les revenus, II/L'école, III/La santé et la culture comme ce fut malheureusement le cas dans de nombreuses copies). Ceci vaut également pour l'organisation de la réflexion au sein des parties : trop souvent, l'effort d'analyse ne dépassait pas les grandes masses du devoir et on retombait alors dans un raisonnement plat et sans progression.

Le jury a donc valorisé les copies qui ont su établir un constat large des inégalités sociales (au-delà des documents proposés : par exemple en évoquant les inégalités territoriales ou les inégalités intergénérationnelles) et qui se sont demandées s'il existait des liens de causalité entre les différentes dimensions des inégalités.

Le jury a également apprécié les (rares) copies qui ont mobilisé à bon escient les analyses relatives aux politiques publiques et en particulier les questions de mise sur agenda ou encore

les catégorisations fines des formes de l'action publique (ex ante ou ex post ; pure ou efficace, etc.). Certaines copies ont en effet développé une réflexion pertinente sur l'élaboration des politiques publiques. Mais la plupart des candidats qui ont abordé cette dimension du sujet ont eu tendance à plaquer un cours mal digéré sur les politiques publiques, en privilégiant souvent une analyse quasi « philosophique » des politiques publiques, au détriment d'une réflexion proprement économique ou sociologique. Dans plusieurs copies, les politiques publiques ont ainsi été abordées de manière totalement désincarnée, sans être reliées à la question des inégalités, ce qui s'est généralement traduit par une dernière partie hors sujet sur les politiques publiques. Le jury attendait au contraire que les candidats questionnent les conditions dans lesquelles une différence devient un problème public et donc suscite en retour l'intervention de l'Etat. L'exemple des femmes, évoqué dans le document 12, était à cet égard très significatif, dans la mesure où il a d'abord fallu que la question de l'absence des femmes dans la sphère politique devienne un enjeu public et politique, grâce à la mobilisation de certains groupes (en particulier des organisations féministes), pour qu'elle soit réinvestie par les acteurs politiques et devienne l'objet d'une politique publique. On pouvait d'ailleurs remarquer que l'augmentation du nombre de femmes candidates aux élections législatives précède le vote de la loi sur la parité de 2000.

Enfin les documents proposés dans le sujet se prêtaient souvent à des lectures à plusieurs niveaux. Prenons l'exemple du document 11 qui concernait les pratiques culturelles : au-delà du constat convenu des inégalités entre enfant de cadre et enfant d'ouvrier, il était possible d'insister sur le poids d'une pratique culturelle pendant l'enfance (et d'en tirer des enseignements quant au rôle potentiel de l'école dans la réduction des inégalités en matière de culture) ou encore de s'interroger sur la définition même des inégalités culturelles (débat démocratisation versus démocratie culturelle) et sur la légitimité d'une action publique visant à les corriger.

A partir de là, le jury n'a pas hésité à sanctionner les copies présentant les maladresses suivantes :

- Des introductions pauvres qui ne reviennent pas sur la définition des termes du sujet (inégalités sociales / politiques publiques) ou qui le font de façon mécanique, sans véritable problématisation. Il fallait absolument commencer par montrer la nature relative de la définition des inégalités : à quel moment une différence devient-elle une inégalité ?
- Beaucoup de copies s'en sont malheureusement tenues à une description des inégalités d'une part et des politiques publiques mises en œuvre d'autre part, sans faire l'effort d'expliquer les mécanismes à l'œuvre. Le jury rappelle que l'objectif de cette épreuve est de tester la capacité des candidats à mener une analyse construite d'un phénomène, grâce aux outils méthodologiques des sciences sociales.
- Une absence totale de réflexion sur la légitimité de l'action publique en matière d'inégalités sociales. Certains candidats ont ainsi fait l'impasse sur la question des effets pervers de l'intervention publique : l'effet désincitatif du RMI par exemple, ou encore l'échec de certaines politiques scolaires (avec la stigmatisation des ZEP). Ou, quand ils les ont évoqués (ce que les documents les incitaient fortement à faire), ils n'ont pas expliqué de manière précise de quoi il s'agissait, en quoi cela constituait une limite pour les politiques publiques et comment cette limite pouvait éventuellement être dépassée. Ainsi l'analyse économique du lien entre équité et efficacité n'a été présentée que dans de trop rares copies, ou a été comprise de façon très superficielle. C'est dommage car il s'agissait là d'un point d'entrée important pour discuter de l'opportunité d'une correction des allocations de marché.

- De la même façon, trop rares ont été les copies qui ont évoqué les arbitrages inhérents à toute politique publique (par exemple, les candidats ont noté que le document 4 montre que l'Etat prend des mesures qui accroissent la pauvreté, mais se sont rarement interrogés sur

l'explication de ces choix). Beaucoup de copies ont abordé de manière superficielle et purement descriptive le dilemme entre pauvreté et chômage. L'enjeu dépasse ici la question du simple effet pervers d'une politique, c'est un véritable choix de société.

- La mobilisation des références est souvent insuffisante, ou (excès inverse), on note au contraire une avalanche de noms sans que la contribution de chaque auteur ne soit suffisamment expliquée (il ne s'agit pas de faire uniquement du « name dropping » en citant le plus grand nombre possible d'auteurs !). Par ailleurs, certaines théories - pourtant incontournables sur ce type de sujet - ont été mobilisées sans aucune subtilité ou de manière assez grossière. C'est le cas notamment des analyses en termes de reproduction ou encore de l'usage du concept de capital humain.

- Une fois de plus, le jury a regretté une intégration insuffisante des documents à la réflexion : beaucoup de copies les ont évacué dans une première partie sur le constat des inégalités et sont ensuite parties dans des développements totalement désincarnés sur les politiques publiques et la justice sociale. Or une lecture approfondie des documents permettait de dépasser le niveau du constat et donc de nourrir le reste de la dissertation. Nous insistons donc à nouveau sur le fait que l'exercice ne consiste ni en une dissertation générale (ici sur le thème des inégalités et des politiques publiques) ni en un unique commentaire de documents : il faut arriver à nourrir une réflexion générale mêlant apports personnels et exploitation des documents. Par ailleurs, de gros contresens ont été faits sur certains documents (notamment les documents concernant les revenus qui ont donné lieu à des erreurs de lecture assez grossières).

- Le jury a également déploré une tendance à opposer de façon trop schématique les inégalités économiques et les inégalités sociales. Peu de copies s'interrogent véritablement sur le lien entre les deux dimensions et sur l'existence de facteurs communs, ce qui est tout de même assez gênant dans une dissertation de sciences sociales.

- Enfin quelques erreurs récurrentes ont frappé le jury : confondre inégalités et chômage ou inégalités et pauvreté ; assimiler les politiques publiques uniquement à l'Etat-providence ; décrire l'existence de politiques publiques et en déduire sans sourciller qu'elles sont forcément efficaces.

En ce qui concerne la forme, le jury a noté un accroissement assez net des écarts de niveau entre d'une part une tête de concours qui présente des copies soignées et pertinentes et d'autre part un nombre trop important de copies très pauvres, mal construites, à l'orthographe déplorable, qui sont très éloignées des exigences élémentaires de la dissertation.

Les manquements à ces exigences s'expriment notamment à travers l'incapacité de nombreux candidats à annoncer leurs plans en introduction et à rédiger ensuite des transitions claires et convaincantes. Rappelons que ces transitions sont absolument nécessaires, en particulier lorsque l'on a affaire à des copies de plus de vingt pages ! Le jury souligne une nouvelle fois à cette occasion que les copies les plus longues sont loin d'être les meilleures. Bien sûr, il n'existe pas de longueur maximale mais le jury a sanctionné sévèrement quelques copies très pauvres sur le fond et très longues.

Enfin, il est nécessaire de citer les documents lorsqu'on les utilise. Il est malhonnête de ne pas les citer, et à vouloir les traiter sans les citer, de nombreuses copies ne les analysent pas assez précisément.